

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
28 mai 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 38^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 mai 2024, à 10 heures

Présidence : M. Mahmoud (Égypte)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Bachar

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) indique que, depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à la 37^e séance de la Commission, les paiements reçus ont porté à 111 le nombre d'États Membres ayant versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, à 58 le nombre de ceux ayant versé l'intégralité de leurs contributions au budget des opérations de maintien de la paix, à 90 le nombre de ceux ayant versé l'intégralité de leurs contributions au budget des tribunaux internationaux et à 51 le nombre de ceux ayant versé l'intégralité de leurs contributions au titre de toutes les catégories. En outre, des contributions au budget ordinaire ont été reçues de deux États Membres, des contributions au budget des opérations de maintien de la paix ont été reçues de huit États Membres et des contributions au budget des tribunaux internationaux ont été reçues d'un État Membre.

2. **M. Ainomuhisha** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime que l'Organisation des Nations Unies a besoin de financements suffisants et prévisibles pour pouvoir s'acquitter de ses mandats. Les fluctuations de la situation de trésorerie concernant le budget ordinaire sont source d'imprévisibilité et d'incertitude pour l'exécution du budget. Le Groupe a noté qu'au 30 avril 2024, le montant des contributions restant à verser au titre du budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,7 milliard de dollars des États-Unis et à 2,6 milliards de dollars, respectivement. L'Organisation a été contrainte de prolonger les mesures d'économie pour éviter de se retrouver à court de liquidités d'ici à août 2024.

3. Pour pouvoir honorer ses obligations, l'Organisation est entièrement tributaire du versement des contributions statutaires par les États Membres, en particulier par ceux qui accusent d'importants retards de paiement. Le Groupe est donc profondément préoccupé par le fait qu'un État Membre est redevable de plus de la moitié du montant total des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix, alors qu'il a la capacité de paiement nécessaire. La situation est particulièrement choquante dans les circonstances actuelles. Alors qu'il bénéficie déjà d'un déséquilibre fondamental de la méthode utilisée pour déterminer la

manière de financer l'Organisation, l'État Membre en question suspend unilatéralement ses contributions, pour des raisons politiques, tout en s'accrochant aux privilèges spéciaux dont il jouit au Conseil de sécurité. Les États Membres qui sont en mesure de le faire doivent joindre le geste à la parole, régler leurs arriérés et verser l'intégralité de leurs contributions dans les délais impartis et sans condition.

4. La stabilité financière de l'Organisation est essentielle à son bon fonctionnement et à l'exécution de ses mandats. Le Groupe exprime sa reconnaissance aux États Membres qui se sont efforcés de réduire leurs arriérés malgré les difficultés financières. Il est sensible à la situation des États Membres qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne sont véritablement pas en mesure d'honorer leurs obligations financières. Tout doit être fait pour aider les États Membres à payer leurs contributions et pour éviter de les empêcher de remplir leurs obligations juridiques et financières vis-à-vis de l'Organisation, en particulier lorsque celle-ci fait face à une crise persistante de liquidités. Bien qu'il supporte une part sans cesse croissante de la charge financière de l'Organisation, le Groupe est déterminé à participer de manière constructive aux efforts faits pour remédier à ses difficultés financières. Il invite ses partenaires à faire de même ; faute de quoi, les États Membres mettraient l'Organisation en situation d'échec, alors que sa réussite est plus nécessaire que jamais.

5. **M. Gafoor** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'ASEAN est préoccupée par la situation des liquidités de l'Organisation et par l'incidence de cette situation sur ses travaux, tant au niveau du Siège que dans le cadre des opérations de maintien de la paix. L'ASEAN a noté que, malgré l'excédent de trésorerie inscrit au budget ordinaire au début de l'année 2023, le déficit de trésorerie à la fin de l'année dépassait les 400 millions de dollars. Elle est consternée que le Secrétariat ait dû épuiser le Fonds de roulement et une grande partie du Compte spécial avant la fin de l'année 2023.

6. Si les montants recouverts au 30 avril 2024 ont dépassé l'estimation du Secrétariat, c'est en partie en raison des paiements d'arriérés. Les États Membres ne doivent pas se laisser aller à un optimisme excessif. L'Organisation est toujours en mauvaise posture, surtout si le principal contributeur ne paie pas ses contributions en temps voulu. Les mesures strictes d'économie prises par l'Organisation nuisent déjà à l'exécution de ses mandats et compromettent son efficacité, y compris son appui aux travaux des États Membres.

7. L'ASEAN note que la situation financière des opérations de maintien de la paix est légèrement meilleure. Au 30 avril 2024, des contributions d'un montant de 5,6 milliards de dollars avaient été acquittées sur le total de 6 milliards mis en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix. Néanmoins, le montant des contributions non acquittées, arriérés compris, s'élevait à 2,6 milliards de dollars. L'ASEAN exhorte les États Membres à payer leurs contributions non acquittées dès que possible afin de permettre aux opérations de maintien de la paix de remplir leur mandat sans compromettre la sécurité des soldats de la paix.

8. Les difficultés financières de l'Organisation sont principalement dues au paiement tardif ou au non-paiement des contributions. Compte tenu de la grave crise de liquidités touchant l'Organisation, les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité, dans les délais impartis et sans condition. Les États Membres ont l'obligation légale et la responsabilité morale de veiller à ce que l'ONU dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter des mandats qu'ils ont définis. L'ASEAN félicite les États Membres qui tentent de satisfaire à leurs obligations envers l'Organisation en dépit des difficultés réelles auxquelles ils font face du fait de facteurs échappant à leur contrôle. Les États membres de l'ASEAN sont déterminés à remplir leurs obligations financières et demandent aux autres États Membres de l'ONU de faire de même afin que l'Organisation conserve son efficacité et soit en mesure de relever les défis mondiaux complexes.

9. S'exprimant au nom de son pays, M. Gafoor déclare qu'alors même que les États Membres se préparent en vue du Sommet de l'avenir et de l'adoption d'un Pacte pour l'avenir, il est impératif de trouver une solution durable et à long terme aux problèmes récurrents de liquidités de l'Organisation. L'ONU ne doit pas être prise en otage par de telles difficultés, surtout lorsqu'elles sont dues au non-paiement des contributions. Tous les États Membres qui sont attachés au système multilatéral doivent s'acquitter de leurs obligations juridiques intégralement et à temps, comme Singapour l'a toujours fait. En outre, le paiement des contributions devrait faire l'objet d'une plus grande transparence, afin de s'assurer que les États Membres qui proclament leur soutien en apportent également la preuve en payant en temps voulu l'intégralité de leurs contributions.

10. **Le Président** dit qu'il encourage les États Membres à saisir l'occasion offerte par le Sommet de l'avenir pour veiller à l'ajout, dans le Pacte pour l'avenir, d'éléments de langage portant sur les difficultés structurelles et les rigidités qui pèsent sur la

situation financière de l'Organisation, en vue de permettre à l'ONU de continuer à s'acquitter de ses mandats.

11. **M. Camelli** (représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) déclare que les problèmes de liquidités persistants nuisent à la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. Au Siège comme sur le terrain, des activités et des réalisations sont reportées ou annulées. L'accumulation des retards et l'impossibilité de mener à bien certaines de ces activités créent un cercle vicieux qui a de graves répercussions sur la performance et l'utilité de l'Organisation.

12. La recherche d'une solution à la crise de liquidités est une responsabilité partagée entre le Secrétariat et les États Membres. L'Union européenne salue les efforts que déploient le Secrétaire général, le Contrôleur et les directeurs de programme pour s'acquitter de leur mandat malgré le déficit de trésorerie. La cause profonde des problèmes de liquidités ne pourra être traitée que si les États Membres paient l'intégralité de leurs contributions dans les délais impartis. Lorsqu'il leur est impossible de le faire, ils doivent communiquer leurs plans de paiement de manière claire au Secrétariat afin d'assurer la prévisibilité des flux de trésorerie dans la mesure du possible. L'Union européenne se félicite des efforts que font certains États Membres pour réduire leurs arriérés de contributions et encourage les autres États ayant des arriérés à remédier en priorité à cette situation.

13. Il faut faire davantage pour s'attaquer aux causes structurelles profondes de ce cercle vicieux et trouver des solutions pérennes à la crise de liquidités. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies doivent être révisés. L'Union européenne estime qu'il serait utile d'empêcher la restitution des fonds non dépensés aux États Membres ayant des arriérés et de mettre en place un système global de mise en commun des liquidités pour permettre à l'Organisation d'utiliser au mieux la trésorerie disponible sur les comptes de l'ONU. Les mécanismes permettant de faire la soudure lorsque les liquidités viennent à manquer sont également importants et doivent faire l'objet d'un examen rigoureux destiné à faire en sorte qu'ils restent adaptés à l'objectif visé.

14. L'Union européenne note avec satisfaction les effets positifs des décisions relatives aux opérations de maintien de la paix prises lors de la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, en particulier la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours et l'envoi

d'avis de mise en recouvrement invitant les États Membres à verser les contributions au maintien de la paix pour la totalité de l'exercice budgétaire annuel. Ces mesures ont non seulement permis d'améliorer la gestion des liquidités et la prévisibilité de la trésorerie, mais aussi de renforcer l'exécution des mandats.

15. Fermes défenseurs du multilatéralisme, les États membres de l'Union européenne, qui versent collectivement la contribution financière la plus élevée à l'ONU, sont déterminés à fournir à l'Organisation les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de ses mandats. Il est essentiel d'assurer la bonne santé financière de l'Organisation, pour lui permettre d'exécuter ses mandats.

16. **M. Williams** (Royaume-Uni) déclare que sa délégation est préoccupée par la détérioration de la situation des liquidités de l'Organisation. Bien que la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts soit regrettable, le Royaume-Uni comprend les paramètres opérationnels restrictifs auxquels le Secrétariat est confronté. La délégation du Royaume-Uni félicite l'Organisation pour avoir soigneusement hiérarchisé ses activités et géré ses ressources afin d'assurer l'exécution des mandats, en se concentrant sur les activités qui ont le plus d'impact.

17. La santé financière de l'Organisation dépend du versement en temps voulu et sans condition par les États Membres de l'intégralité de leurs contributions. La délégation du Royaume-Uni se réjouit de ce qu'au 20 mai 2024, les États Membres qui s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions étaient plus nombreux qu'à la même date l'année précédente, et exhorte ceux qui n'ont pas réglé leurs contributions à le faire dans les meilleurs délais. Il est essentiel que tous les États Membres paient intégralement et dans les délais impartis leurs contributions. Compte tenu de l'incertitude géopolitique actuelle, le Secrétariat doit disposer de ressources suffisantes, ainsi que d'un règlement financier et de règles de gestion financière suffisamment souples, pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats. Le Secrétariat devrait envisager de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer la gestion de la trésorerie.

18. Le Royaume-Uni est déterminé à voir les finances de l'Organisation se stabiliser. Face aux préoccupations exprimées par le Secrétariat concernant l'imprévisibilité et les retards dans le paiement des contributions, le Royaume-Uni a aligné ses paiements sur les exercices budgétaires de l'ONU, et il encourage d'autres États Membres à faire de même. La délégation se réjouit que le Royaume-Uni soit inscrit au tableau d'honneur des

États Membres ayant réglé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire dans les 30 premiers jours de l'exercice. Comme l'a noté la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité lors de la 37^e séance de la Commission, l'Organisation ne pourra résoudre la crise de liquidités que si les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières de manière prévisible et en temps voulu. Les États Membres doivent entendre les préoccupations du Secrétariat et verser leurs contributions de manière à permettre à l'ONU d'utiliser au mieux ses ressources.

19. **M. Lysikov** (Fédération de Russie) estime que la hausse importante du montant des liquidités dont dispose le Secrétariat depuis quelques mois est un signe encourageant. Comme l'a noté la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité lors de la 37^e séance de la Commission, la contribution de la Russie au budget ordinaire n'a pas été créditée par la banque sur le compte du Secrétariat et a été renvoyée à l'entité qui l'avait versée. La délégation russe juge préoccupant le fait que le Secrétariat ne soit pas en mesure de percevoir les contributions de tous les États Membres aux budgets de l'Organisation. Le transfert ayant été rejeté par une banque américaine du fait de mesures de restriction unilatérales illégales, la responsabilité de la non-réception de la contribution russe incombe entièrement aux États-Unis d'Amérique. La Fédération de Russie se voit empêchée de financer le système des Nations Unies par des États qui ne paient pas l'intégralité de leurs contributions tout en finançant des activités militaires à travers le monde. La Cinquième Commission et le Comité des contributions, qui ont été mandatés pour examiner la situation financière de l'ONU et les obstacles à la stabilité de l'Organisation, devraient s'entretenir spécifiquement à ce sujet. Néanmoins, la Fédération de Russie fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter intégralement et dans les meilleurs délais de ses obligations financières à l'égard de l'Organisation.

20. La délégation russe regrette que le Secrétariat présente périodiquement des propositions visant à accorder au Secrétaire général une certaine souplesse sur les plans de l'administration, du budget et des ressources humaines afin de lui permettre de transférer des fonds disponibles d'un poste budgétaire à un autre, ou du compte d'une mission au compte d'une autre mission lourdement endettée. En outre, les mesures d'économie imposées par le Secrétariat sans consultation des États Membres, comme le gel des recrutements et le refus de fournir des services de conférence, nuisent au travail de l'Organisation. Le

Secrétariat devrait élaborer des propositions visant à faire pression sur les États ayant accumulé d'importants arriérés, y compris des dispositions concernant l'embauche de leurs ressortissants et les paiements à leurs fournisseurs.

21. **M^{me} Alshaikh** (Arabie saoudite) signale que son pays s'est engagé à payer ses contributions statutaires intégralement, dans les délais et sans condition. Son gouvernement a pris des mesures pour permettre à l'Arabie saoudite de payer sa contribution au titre des opérations de maintien de la paix avant la fin de l'année.

La séance est levée à 10 h 40.